



UFR des sciences médicales

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE SOINS INFIRMIERS EN MEDECINE D'URGENCE DESTINE AUX INFIRMIERS DE L'ILE MAURICE

1 - Objectifs de la formation

Permettre aux infirmiers exerçants ou ayant comme projet d'exercer dans les services d'urgences des hôpitaux de l'île Maurice d'acquérir les compétences pour réaliser les soins infirmiers dans le cadre de la prise en charge des urgences chez l'adulte et chez l'enfant.

2 - Responsables

Responsable principal :

Professeur Xavier COMBES

CHU de Bordeaux

Pôle Urgences Adultes

Place Amélie Raba Léon

33300 Bordeaux

E-mail : xavier.combes@chu-bordeaux.fr

Co-responsable :

Professeur François SZTARK

CHU de Bordeaux

Pôle Anesthésie

Place Amélie Raba Léon

33300 Bordeaux

E-mail : francois.sztark@chu-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **25** et le maximum à **30**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **120 heures**.

Les cours magistraux et TP ont lieu au MIH ((Mauritius Institute of Health), Pamplemousse, à l'île Maurice.

La présence en cours est obligatoire.

- **3-4 Stage :**

Des stages pratiques doivent avoir lieu sur une période de 1 an aux services des 5 hôpitaux Mauriciens :

- SAMU : 5 mois
- Soins Intensifs : 2 mois
- Service d'Urgence : 2 mois
- Salle d'Opération : 2 mois
- Soins Intensifs (Cardiaque) : 2 semaines
- Soins Intensifs (Nouveau-né) : 2 semaines

** Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions :

Titres requis ou niveau :

- IDE travaillant ou allant travailler dans un service d'urgence des hôpitaux de l'île Maurice.

Les candidatures sont validées par le MIH (Mauritius Institute of Health)

5 - Coût de la formation

En formation continue : **500€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

Un contrôle continu est réalisé après chaque module d'enseignement.

L'examen se déroule sous la forme d'une épreuve écrite de 2 heures via internet.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement n'est pas autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 14/11/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/11/2022
(Version 1)

Annexe

Programme de l'enseignement

L'enseignement théorique et pratique (cours magistraux, discussions de cas cliniques, travaux pratiques : gestes d'urgences, simulation) comprend 120 heures de cours répartis en 4 modules d'enseignement d'une semaine :

- Le premier module (5 jours, 30 h) est assuré par un médecin et un cadre infirmier de Bordeaux. Il s'agit essentiellement d'un enseignement théorique rappelant les bases physiopathologiques et les principes de prise en charge des détresses vitales et des principaux syndromes de la médecine d'urgence.
- Le deuxième module (5 jours, 30 h) est assuré par deux médecins de la Réunion :
 - 3 jours de travaux pratiques (arrêt cardiorespiratoire, gestes d'urgences...)
 - 2 jours consacrés à la médecine de catastrophe et régulation
- Le troisième module Informatique (5 jours, 30 h) par deux facilitateurs mauriciens.
- Le quatrième module Communication (5 jours, 30 h) par un facilitateur mauricien.

La logistique de l'ensemble de cette formation théorique est coordonnée par le MIH à Pamplémousses (Ile Maurice) en liaison avec les **responsables pédagogiques**.

Total enseignement : 120 h
Cours Magistraux : 40 h00
Travaux pratiques : 40h00
Enseignement dirigé (ED) : 40h00